

Financements

Vous souhaitez réaliser des travaux de construction ou d'amélioration de logements, vous pouvez bénéficier sous certaines conditions de subventions de crédits d'Impôts ou de défiscalisation

Vous êtes propriétaires d'une résidence principale ou qui le deviendra?

Propriétaires occupants

- Subvention de 30% sur un montant de travaux maximum de 13 000 Euros.
- Subvention de 50% sur un montant de travaux de 8000 Euros pour l'adaptation du logement à l'handicap ou au vieillissement.

Aides complémentaires

Diverses subventions, crédits d'impôts et prêts complémentaires peuvent vous être proposés sous conditions de recevabilité par les caisses de retraites, la CAF, le Conseil Général.....

*Afin de faciliter le conseil pensez à vous munir des **avis d'imposition ou de non imposition 2004**
De toutes les personnes de votre foyer*

Vous êtes propriétaires d'un logement locatif ou d'un local destiné à l'être?

Propriétaires bailleurs

• **Subvention** : **20%(*)** d'un plafond de travaux HT établi à partir de la surface habitable du logement. Le loyer est plafonné à (*) Auterive, Lagardelle sur Lèze, Grépiac, Labruyère Dorsa, Venerque et Le Vernet uniquement

Loyer intermédiaire

• **Subvention** : **30%** d'un plafond de travaux HT établi en fonction de la surface habitable du logement. Les ressources des locataires seront prises en compte, ouvrant droit à l'APL. Le loyer sera conventionné

Loyer conventionné

• **Subvention**: **50%** d'un plafond de travaux HT établi en fonction de la surface habitable du logement. Le loyer est calculé en fonction de la surface habitable. Engagement à louer à des personnes de condition modeste dont l'attribution des logements est géré par la Maison de l'Habitat.

Logement d'insertion privé

*Afin de faciliter le conseil, pensez à vous munir de **la surface habitable du logement***

Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit du financeur